



République Française
VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Service Risques Urbains et Habitat
Direction du Renouveau Urbain
et de la Cohésion Sociale
Tél. 04 94 36 83 50
Fax. 04 94 36 83 82
habitat@mairie-toulon.fr

Publié Le 06 DEC. 2024

DECISION MUNICIPALE N°02-2024
MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE L.511-16
DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION

DECISION

D'EXECUTER DES TRAVAUX D'OFFICE

IMR N°1863/2020 et IMR N°1933/2021

IMMEUBLE SIS A TOULON (VAR), 6, rue de la Comédie,

Cadastré CO N°0308

Le Maire de TOULON, soussigné, **DECIDE**, qu'en application de l'article L.511-16 du Code de la Construction et de l'Habitation, il y a lieu d'exécuter d'office les travaux de réfection de l'immeuble sis à TOULON (VAR), **6, rue de la Comédie**, cadastré **CO N°0308** tels que prescrits aux consorts **TEBOUL**, anciens propriétaires, par les arrêtés de mise en sécurité des 20 mai et 23 juin 2021.

Le délai d'exécution d'un mois prescrit par l'arrêté du 20 mai 2021 n'a pas été respecté.

Les délais d'exécution de trois mois prescrits par l'arrêté du 23 juin 2021 et de deux mois par la mise en demeure avant travaux d'office du 19 novembre 2021 n'ont pas été respectés.

L'immeuble précité a fait l'objet d'une vente en date du 29 mars 2022, l'acquéreur, ayant pris connaissance des arrêtés édictés pour l'immeuble, a confirmé en faire son affaire personnelle afin de remédier définitivement aux désordres.

ATTENDU que le Technicien du Service Risques Urbains et Habitat a constaté la non-exécution des travaux prescrits à ce jour.

Il y a lieu d'effectuer d'office les mesures ci-dessous :

Dans le cadre de l'arrêté du 20 mai 2021 :

- Reprise du plancher bas du logement du 1er étage suivant prescriptions d'un bureau d'ingénierie en structure.

Dans le cadre de l'arrêté du 23 juin 2021 :

- Réfection de la façade suivant prescriptions d'un bureau d'études.
- Confortement des planchers hauts du 1^{er} et 2^{ème} étage (côté mitoyen avec le 4, rue de la COMEDIE) suivants prescriptions d'un bureau d'études structure.
- Stabilisation de la façade par mise en œuvre de clouage en croix et de tirants.
- Vérification par un bureau d'études structure des ouvertures dans les murs maîtres des appartements du 1^{er} et 2^{ème} étage.

Le coût de ces travaux, des diagnostics complémentaires, des études et du suivi des travaux sera répercuté sur le propriétaire, conformément aux dispositions des articles L511-2 IV et L.543-2 du Code de la Construction et de l'Habitation.

La présente décision sera notifiée au propriétaire, à savoir :

Foncière de Provence
Provence Valorisation
306, rue Paradis
13008 MARSEILLE

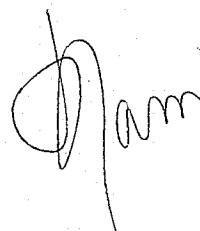
Et

158, boulevard Perier
13008 MARSEILLE

La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE 2 DECEMBRE 2024

Josée MASSI
Maire de TOULON



Publié Le 06 DEC. 2024

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon sis 5, rue Jean Racine CS 40 510, 83 041 Toulon Cedex 09 tél : 04.94.48.79.30 fax : 04.94.42.79.89, et ce dans un délai de 2 mois à compter de sa réception.

Publié le : **06 DEC. 2024**

Transmis au contrôle de légalité le **06 DEC. 2024**

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DECISION MUNICIPALE N.02-2024 - EXECUTER DES TRAVAUX D'OFFICE - IMR 1863/2020 et 1933/2021 - Immeuble SIS à Toulon 6 rue de la Comédie - cadastré N.0308

Date de transmission de l'acte : 06/12/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 06/12/2024

Numéro de l'acte : DECIDRUCS022024 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20241202-DECIDRUCS022024-AR

Date de décision : 02/12/2024

Acte transmis par : Stéphanie DUPONT ID

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 8. Domaines de compétences par thèmes
8.5. Politique de la ville-habitat-logement